



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 février 2020

Installation d'un observatoire départemental de l'agribashing en Vendée

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée « agribashing », peut conduire à une multiplication des actes d'incivilité, d'intimidation voire de violences envers les professionnels en lien avec l'agriculture. Ce phénomène préoccupant tend à s'amplifier sur l'ensemble du territoire national, notamment sous l'action de groupuscules parfois radicaux et violents.

En réponse à cet enjeu, le Gouvernement a souhaité une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur les territoires à travers la mise en place d'un d'observatoire de l'agribashing dans chaque département.

Placé sous la présidence du préfet de la Vendée, l'observatoire départemental s'est réuni pour la première fois le lundi 20 janvier 2019 à la préfecture. Cette structure réunit le groupement de gendarmerie départementale, la direction départementale de la sécurité publique, le service départemental du renseignement territorial, les procureurs de la République, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles.

Cet observatoire de l'agribashing doit permettre de disposer d'un état des lieux exhaustif des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs sur le département et d'élaborer des solutions communes, efficaces et concertées.

En 2019, 198 faits mettant en cause la sécurité des exploitations agricoles ont été enregistrés en Vendée par la gendarmerie et la police nationales (157 faits en 2018), 78 % des infractions sont des vols (simples, cambriolages, véhicules), touchant principalement l'outillage et le carburant.

Cet observatoire s'inscrit également dans le plan départemental dédié à la sécurité des exploitations agricoles qui s'est traduit, en Vendée, par la signature d'une convention de partenariat signée le 9 juillet 2019, associant les différents acteurs du secteur agricole, les parquets et les forces de sécurité. Cette convention a pour objectifs de favoriser un travail collaboratif et préventif, une meilleure connaissance réciproque des acteurs concernés et une prise en charge adaptée des victimes.

.../...





En matière de lutte contre les intrusions, la convention a également instauré la mise en œuvre d'un dispositif gratuit d'alerte par SMS à destination des agriculteurs.

A l'image du dispositif déployé pour les commerces, le dispositif Alerte Agri 85 permet le lancement de message d'alerte par la gendarmerie et la police nationales en cas d'intrusion ou d'infractions relevées dans une exploitation agricole, dans le but de favoriser une sensibilisation et vigilance immédiate de tous les acteurs concernés. Depuis son lancement, 4 alertes par SMS ont été émises dans le département.

